

PARACHA KORAH-קרח

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée: 19h08 • Sortie :20h31 PARIS-IDF:21h40 •23h04 Tel-Aviv 19h31•20h34
Marseille 21h04•22h17 Miami 19h58•20h56 Palerme 20h15•21h22

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Korah, également de la tribu des Léviïm et cousin germain de Mochè, suscite une révolte en contestant son leadership et le fait que la Prêtrise ait été attribuée à Aharon et ses descendants. Korah est suivi par Datane et Aviram ainsi que 250 notables du Peuple qui exigent donc la Prêtrise.

Mochè demande à ces derniers de présenter dans le Tabernacle une offrande d'encens par laquelle D-ieu montrera s'il accepte cette revendication. Le lendemain, la terre s'ouvre et engloutit Korah, Datane, Aviram et leurs proches. Un feu dévore les 250 hommes qui ont offert l'encens. Le peuple se révolte, accusant Mochè et Aharon de la responsabilité de la mort de ces hommes. Une épidémie frappe le peuple dont 14.700 personnes vont périr. Aharon se rend « entre les morts et les vivants » en tenant une offrande d'encens ce qui stoppe l'épidémie. Pour arrêter toute contestation, D-ieu demande que chaque tribu dépose un bâton de bois dans le Tabernacle, le bâton d'Aharon représentant la tribu de Lévi. Le bâton qui fleurira miraculeusement désignera celui auquel est attribuée la prêtrise. Le bâton d'Aharon fleurit, germe et donne des amandes, prouvant ainsi que c'est bien lui le grand prêtre. La Torah répète les fonctions sacerdotales et l'interdit fait aux non-Cohanim d'officier au sanctuaire.

D-ieu redonne la liste exhaustive des offrandes qui doivent être données à un Cohen, descendant d'Aharon, comprenant, entre autres, la Térouma (prélèvement sur la récolte) et le premier né du bétail. Les léviïm reçoivent le ma'asser (richone), dont ils donnent une partie aux cohanim.

« Nos Sages affirment que quiconque renonce à l'idolâtrie est appelé juif »
(guémara Megilla 13a).

L'orgueil est une forme d'idolâtrie (Sotah 5a).

Ainsi, quiconque renonce à l'orgueil est appelé juif. »

(le Baal Chem Tov - cité par son petit-fils le Deguel Ma'hané Efraïm, -Pourim)

« Prit Kora'h, ... » (Kora'h 16,1)

Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev (Kédouchat Lévi) commente que certains tsadikim ne servent Hachem que pour Lui plaire. Pour un tel tsadik, il importe peu que ce soit lui qui plaise à D.ieu ou bien que ce soit un autre tsadik.

Cependant, ceux qui souhaitent recevoir une récompense pour leur service divin désirent être 'ceux' qui plaisent à D.ieu

C'est le sens profond de l'expression "Kora'h a pris". Il voulait être le seul à recevoir le crédit et à récolter la récompense (le "moi je"), et non pas quelqu'un d'autre.

(...)

Si Kora'h n'avait servi Hachem que pour Lui donner du plaisir, il n'aurait certainement pas contesté la nomination du Cohen Gadol (il déclara être mieux à même que Aharon pour être désigné à cette fonction- Rokéa'h).

Le Baal Chem Tov enseigne (Séfer Baal Chem Tov - Metzora 12) : « Si une personne ne se préoccupe absolument pas de son égo, de sorte que tout est pareil pour elle, elle atteindra certainement les niveaux spirituels les plus élevés, car l'humilité est plus noble que toutes les autres réalisations spirituelles. »

(Source Adaptation Aux délices de la Torah)

BIRKAT HALÉVANA , La Bénédiction de la Lune :
ce mois de Tamouz du Mercredi 2 au Mercredi 9 Juillet 2025/5785 (nuit inclus)

« ..., ils leur dirent : Assez pour vous ! (...) » (Kora'h 16,3)

On peut avoir de profondes différences avec les autres, considérer qu'ils ont terriblement tort et sont malavisés, mais cela ne doit pas nécessairement conduire à une animosité personnelle ! Ni conduire au Lachon HaRa et à toutes les mauvaises choses qui accompagnent les discordes !

La Michna (Avot 5,17) enseigne : « *Toute controverse qui est au nom du Ciel est destinée à se maintenir ; celle qui n'est pas au nom du Ciel n'est pas destinée à se maintenir* », et de citer en exemple comme controverse au nom du Ciel (léchem chamaïm) celle entre Hillel et Chamaï, et celle de Kora'h et de son assemblée comme controverse qui ne l'est pas.

Rav Haïm Soloveitchik explique que dans la rébellion menée par Korah et ses partisans, leur position était à 100% fautive, sans aucune légitimité. La position de Moché et Aharon était conforme à l'ordre de D.ieu et 100% correcte. Rav Haïm suggère que quand la Michna Avot dit que la controverse de Kora'h et son assemblée *n'est pas destinée à se maintenir*, elle nous enseigne qu'il n'y aura plus jamais un litige dans lequel l'un des côtés est totalement dans le vrai et l'autre absolument dans l'erreur, que la Torah affirme qu'il n'y aura plus une telle polémique où la vérité sera aussi claire et tranchée. Peut-être, à l'avenir, il y aura une controverse où une partie est à 99% dans le vrai, où les tords seront repartis à 90%/10%, ou 80%/20%, mais il n'y aura plus de différend aussi clair et tranché que celui de Kora'h.

Nous pouvons parfois être contrarié à raison par quelqu'un, être en conflit avec lui, mais nous n'aurons toujours que "presque" entièrement raison. Et même si la réaction de l'autre peut être totalement inappropriée et hors de proportion, une part de responsabilité, si faible soit-elle, nous incombera toujours. Que ce soit par ce que l'on a fait ou dit, et qui sera le déclencheur de la discorde, ou pour un comportement antérieur et qui rejaillira au rappel de son souvenir.

Dans la controverse de Hillel et Chamaï prise en exemple par la Michna, et *qui est destinée à se maintenir*, chacun mettait en avant son opinion et la règle était fixée en fonction de l'un ou l'autre. Dans la majorité la règle est fixée selon l'école d'Hillel, et nos sages enseignent que lorsque Machia'h sera là (bientôt et de nos jours) elle le sera selon celle de Chamaï (les 2 ont ainsi en quelque sorte raison, et non l'un ou l'autre exclusivement). Nos sages témoignent que l'école de l'un mariait ses enfants avec ceux de l'autre école : la paix et la fraternité régnait...

Il existe une coutume lors des funérailles selon laquelle les gens demandent pardon ('meh'ila') au défunt, avant de prendre définitivement congé de lui.

Quand son épouse quitta ce monde, Rav Chlomo Zalman annonça qu'il n'avait pas besoin de demander 'meh'ila' à sa Rebbetzin, car au cours de toutes ses années de mariage il n'avait jamais rien fait envers elle qui le nécessite.

Quelque temps après, Rav Chlomo Zalman rencontra un de ses talmid récemment marié. Rav Chlomo lui demanda :

- « 'Nou', comment ça va ? »

- « Ça va très bien ! Ma femme et moi ne nous disputons jamais ! » répondit le talmid.

- « Vous ne vous disputez jamais ? Ta femme est-elle malade ? » dit le Rav.

Lorsque l'étudiant lui dit entretenir une relation merveilleuse avec sa jeune épouse et qu'ils ne se disputaient jamais, Rav Chlomo Zalman lui dit :

- « Écoute, il est impossible pour deux personnes de vivre ensemble, dans la même maison, et de ne jamais se disputer sur quelque chose. Il est inévitable qu'il y ai des points de discordes.

Comment ça, 'tu ne disputes jamais' ? »

- « Mais Rabbi, vous avez dit vous-même, lors des funérailles de la Rebbetzin, que vous n'aviez pas à demander 'meh'ila' à votre femme, malgré les décennies de mariage en commun. Il est bien possible d'avoir une maison sans dispute ! »

- « Je n'ai jamais dit que nous n'avions jamais eu de disputes. Nous avons eu des désaccords. Il y avait des problèmes. Mais il n'y a rien pour lequel j'ai dû demander 'pardon' parce que nous sommes toujours parvenus à un accord. 'Chalom' ne veut pas dire que tout le monde regarde les choses de la même manière et n'a jamais de désaccord. Le Chalom est la capacité pour les gens d'avoir des désaccords, des problèmes, des façons différentes et argumentées de voir les choses, et pourtant d'en venir au consensus et à la paix. 'Chalom' signifie que les gens, même avec de fortes divergences d'opinions, ont la capacité de coexister dans une atmosphère de respect mutuel, d'admiration et même d'amour.

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°508 Claude Eliahou Benichou)

**« Il n'y a rien de plus grand que de risquer sa vie pour protéger les autres.
Ainsi, les soldats qui protègent la Terre Sainte et les Juifs qui y vivent
au péril de leurs propres vies ont un énorme mérite, qui est en soi digne de
miracles révélés ! »**
(Le Rabbi de Loubavitch)

« ..., il dit à Hachem : Ne te tourne pas vers leur oblation ! (...). »
(Kora'h 16, 15)

Les commentateurs parmi les Richonim (Cf. le Ramban) expliquent que le mot "oblation" désigne ici la prière. Cela signifie que Moché demanda à Hachem de ne pas exaucer la prière de Kora'h et de son assemblée.

C'est étonnant ! Kora'h ébranle la confiance des Bné Israël en Moché, il sème la discorde au sein du peuple, entame une dispute avec leur Maître Moché et Aharon, et Moché Rabbénou craint encore qu'Hachem accepte sa prière et lui donne la Kéhouna Guedola, alors qu'elle a été légitimement donnée à Aharon sur ordre Divin ! Pourquoi Moché a-t-il besoin de demander à Hachem de ne pas écouter cette prière alors qu'elle émane de personnes motivées par de mauvaises intentions et remettant en question la parole divine ?

Cela nous enseigne que la force de la prière ne dépend pas de la situation spirituelle où se trouve une personne. Même si elle a beaucoup fauté, involontairement ou intentionnellement, les mots qui sortent de sa bouche ont encore un grand pouvoir dans le Ciel, surtout quand il s'agit du "service du cœur" que constitue la prière. A tel point que Moché fût contraint de demander au Créateur : « Ne reçois pas leur offrande », à savoir, "ne tends pas Ton oreille pour écouter la prière des méchants".

La prière est le véritable appui sur lequel un juif peut compter : La seule force qu'un homme possède au moment de la détresse est la prière ! Mais le Yetser Hara tente éperdument de l'en dissuader, lui suggérant que 'les dés sont déjà jetés' et le décret déjà décidé. Il lui murmure de prêter attention au nombre de fois où il a prié sans avoir été exaucé, pourquoi donc alors continuer puisqu'au Ciel on ne veut pas l'écouter (י"ן) ? Il le décourage en le persuadant n'être pas digne de voir sa prière exaucée du fait de ses mauvaises actions, etc... C'est alors une obligation pour lui de se tenir vaillamment pour repousser ces arguments qui sont tous complètement mensongers. Car grande est la force de la prière pour annuler ce qui a été décrété, et il n'existe aucune prière qui n'est pas entendue et n'a pas d'influence, et il n'existe aucun homme qui ne possède cette force de la prière. Le Saint-Béni-Soit-Il entend celle de chaque bouche, comme cela transparait des craintes de Moché Rabbénou au sujet de la prière de Kora'h et de son assemblée. L'Admour de Kabrine affirme que la prière de chaque juif possède la force d'exaucer tous les désirs de son cœur pour lui apporter bienfaits et bénédictions sur le champ. Et si nous constatons parfois le contraire, ce n'est qu'à cause du manque de foi dans la force de celle-ci. Mais celui qui est réellement convaincu du pouvoir de sa prière, qu'elle peut déchirer les cieus et agir en sa faveur dans tout ce qu'il désire, voit immédiatement toutes ses demandes exaucées.

Le mardi de la Paracha Béa'alotékha 5784 (2024), une femme juive religieuse ressentit de fortes douleurs dans la tête, elle fut emmenée en toute hâte à l'hôpital où on lui fit subir un scanner. Celui-ci révéla clairement la présence d'une tumeur importante dans la tête (י"ן D.ieu Preserve). Le médecin décida qu'il fallait l'opérer d'urgence et fixa le mardi de la semaine suivante pour l'opération, Parachat Chela'h 19 Sivan. Une semaine durant, prières et tehilim furent recités avec dévotion dans le Collel où étudie le mari.

Le jour venu, elle se présenta avec son époux à l'hôpital. Ils entendirent alors le chirurgien en chef de l'hôpital Hadassa Ein Kérem, ordonner à un stagiaire de procéder à un nouveau scanner.
- « Mais nous avons un scanner qui date d'une semaine seulement ! », fit remarquer ce dernier.
- « Es-tu venu pour apprendre ou pour enseigner ? », lui répondit le chirurgien sur un ton de reproche. « Fais ce que je te demande ! »

Après un certain temps, le chirurgien annonça que l'opération n'aurait pas lieu ... Le scanner montrait que la tumeur avait réduit de moitié, et puisque la situation était en train de s'améliorer, il était dommage d'opérer d'emblée. Ce changement apparut alors comme miraculeux.

Lorsque le mari vint chercher l'autorisation de sortie auprès du chirurgien, voyant que celui-ci ne s'était pas encore rapproché du judaïsme, et que ce n'était donc pas par "esprit prophétique" qu'il avait fait procéder à un second scanner, il lui demanda :

« Docteur, me permettez-vous de vous poser une question ?

- Faites donc !

- Comment avez-vous eu l'idée de réclamer un autre scanner ?

- J'ai pris l'habitude de ne jamais opérer sans avoir reçu auparavant un scanner établi le jour-même car dans des dizaines voire des centaines de cas, et toujours dans le public religieux, le scanner récent est systématiquement meilleur que le précédent, sans comparaison aucune. Quand je demandai où les patients étaient allés et qui s'était occupé d'eux, j'ai obtenu à chaque fois la même réponse : "Il y a eu des prières !" Depuis, je n'opère jamais aucun patient parmi ce public sans avoir fait procéder au préalable à un scanner à la dernière minute ! »

De retour au Collè, le mari confirma à ses amis que leurs prières et leurs Téhilim avaient bien littéralement "déchiré les cieus"...

(Source Adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Comment pouvons-nous être troublés par le fait que nous sommes en exil et que nous demandons constamment la guéoula, en disant que nous l'attendons, si en même temps nous n'avons toujours pas corrigé la faute de la haine gratuite. »

C'est comme planter un arbre tout en utilisant une hache pour l'abattre. »

(Le 'Hida, Dévarim A'hadim)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Q : Comment reçoit-on le Chabat ?

R : Selon l'essentiel de la loi, il suffit de penser "je reçois sur moi le Chabat", de même qu'on peut le recevoir verbalement [Mishna Broua 261, 41].

Celui qui a reçu Chabat verbalement en disant par exemple "je reçois sur moi le Chabat", il lui sera interdit de faire un travail. Et en cas de grande nécessité il pourra dire à son ami de faire un travail pour lui (avant l'entrée limite du chabat N.D.L.R.) [Hazon Ovadia Chabat 1].

Q : Combien de "Nérotés" (bougies) allume-t-on en l'honneur de Chabat ?

R : Selon l'essentiel de la loi, il suffit d'allumer une seule bougie, et nous avons l'habitude d'en allumer deux ; une pour "Zakhor" ("souviens-toi") et une pour "Chamor" ("tu garderas"). Certains ont coutume d'allumer sept bougies, et certains ont coutume d'en allumer dix, et chacune fera selon sa coutume [certains ont coutume d'allumer au nombre des membres de la maison, Yalkout Yossef p.136].

Et même s'il est de coutume de rajouter des bougies, il faudra faire une distinction pour les deux de "Zakhor et Chamor".

Celui qui s'héberge dans un hôtel allumera et dira la Bérakha sur l'allumage de la lumière électrique dans sa chambre, et même sur la lumière des toilettes si besoin ; et s'il ne peut pas, il se tiendra à côté de ceux qui allument les Nérotés (bougies de Chabat) dans le réfectoire mais ne recitera pas la Bérakha (bénédiction) puisqu'on ne fait pas de Bérakha sur un supplément de lumière [Yalkout Yossef p.81].

(traduction Ouriel David ben Rabbi H'aïm, issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5780)

**« Quelle est la différence entre le monde spirituel et le monde matériel ?
C'est une question de perspective.**

**Si vous regardez le monde d'une certaine façon, vous voyez un monde matériel.
Mais si vous opérez un changement dans votre tête, si vous changez la qualité
de votre perception, si vous regardez les choses d'une manière nouvelle et
rafraîchie, alors le même monde devient spirituel.**

**Le monde spirituel et le monde matériel ne sont pas deux mondes.
La qualité de votre relation au monde matériel le rend spirituel. »**

(le Rabbi de Loubavitch)

GARDE TA LANGUE : Les lois du Langage

(Il est dit dans Tossefta DePéa : Il y a trois fautes dont on demande des comptes à l'homme en ce monde et qu'il devra payer dans le monde à venir. Ce sont l'idolâtrie, les relations interdites et le meurtre : le Lachone HaRa est aussi grave que les trois.)

Le Rav Nissim Gaon (Méguilat Sétarim) enseigne :

La médisance est encore plus grave que l'idolâtrie, les unions interdites et le meurtre :

-A propos du péché du veau d'or (idolâtrie), il est dit (Chémot 32,31) : « **Ce peuple a commis un grand péché, ils se sont fait des dieux d'or.** »

-A la femme de Potiphar qui voulait l'inciter à commettre un adultère (relation interdite), Yossef répond (Béréchit 39,9) : « **Comment ferai-je ce grand mal, et pécherai-je contre Eloqim.** »

-Après avoir tué son frère Hèvel (le meurtre), Cain déclare (Béréchit 4,13) : « **Ma faute est trop grande pour être supportée.** »

Ainsi, pour ces trois péchés capitaux, la Torah emploie le mot grand au singulier, alors qu'à propos de la médisance, on le trouve au pluriel dans le Téhilim 12 qui admoneste les calomniateurs, les dénonciateurs et les flatteurs (verset 4) : « **Que Hachem supprime toutes les langues mielleuses, les lèvres aux grandes paroles.** »

(Source Adaptation Aux délices de la Torah)

**« La joie avec laquelle une personne réalise une mitsva est plus importante que
la mitsva elle-même,
et elle reçoit plus de récompense pour sa joie que pour la mitsva elle-même. »**

(le 'Hatam Sofer - Torat Moché - Pin'has 29,35)

IL Rabaisse les orgueilleux

Au milieu des années 1800, Rabbin Avraham Shmuel d'Aishishok était Rav de la ville de Rassein, un petit village près de Kovno, en Lituanie. Brillant érudit et auteur de l'Amoudei Aish, la communauté le vénérait et lui accordait le plus grand respect. Hélas, le gouvernement tsariste de l'époque avait des visions différentes du 'rabbin' et nommait son propre 'laquais', une marionnette de l'État connue sous le nom de Rav Mitaam. Le Rav Mitaam servait de liaison officielle avec le gouvernement russe et toute dictée ou transaction officielle, liée au judaïsme, passait uniquement par lui. Malheureusement pour ce rabbin, les habitants de la ville connaissaient ses capacités très limitées et le reléguèrent à un siège au milieu de la congrégation près de la Bima, par opposition à la place traditionnelle réservée au Rav, devant l'Arche Sainte. Rapidement le Rav Mitaam décida qu'il en avait assez : il voulait bénéficier de la même dignité et des mêmes honneurs que Rabbi Avraham Shmuel. Il se réveilla tôt ce Chabat et arriva à la synagogue avant quiconque. Il s'assit sur le siège réservé au rabbin Avraham Shmuel, à côté de l'Arche Sainte, et personne n'eut le courage de lui dire quoi que ce soit par crainte de représailles du gouvernement.

Juste avant Moussaf, toutes les congrégations de Russie récitaient une prière spéciale au nom du gouvernement et du tsar Nicolas, et on ne sait pour quelle raison, le 'hazan oublia ce Chabat de la reciter. Il était sur le point de continuer son service au Moussaf quand soudain un vieux juif, un ancien soldat cantoniste capturé dans son enfance et forcé de servir dans l'armée du tsar pendant de nombreuses années, sauta de son siège et se précipita vers l'avant de la synagogue. Il commença alors à faire pleuvoir des coups sur le rabbin 'officiel', le Rav Mitaam.

« Quel genre de rabbin êtes-vous ! » cria-t-il. « Comment osez-vous permettre au 'hazan d'oublier la prière au nom de notre chef bienveillant ? J'ai servi fidèlement le tsar pendant vingt ans et vous oubliez de le bénir ?! »

Les fidèles se joignirent à la mêlée, certains essayant de séparer le soldat âgé du rabbin étourdi, d'autres recevant les coups qu'ils avaient toujours désiré infliger au rabbin nommé par le gouvernement.

Peu de temps après, la police arriva et arrêta le soldat qui fut traîné hors de la synagogue en criant et en hurlant sur le manque d'honneur accordé à 'sa Majesté'.

« Après toutes les années où j'ai travaillé pour le tsar, je ne permettrai pas que ce pauvre prétexte de rabbin rabaisse la dignité de son excellence ! »

La police ne pouvant décider du sort du soldat qui avait certes frappé un fonctionnaire du gouvernement, mais pour défendre l'honneur du tsar, l'affaire fut portée devant le gouverneur général de la région qui demanda au 'rabbin' de défendre son inaction.

« Voyez-vous », balbutia le rabbin, « j'étais assis très loin de la bima et je n'entendais vraiment pas le 'hazan sauter la prière. Après tout, j'étais assis à côté de l'Arche Sainte, tout devant ! »

Le bureau du gouverneur donna sa décision : Le rabbin officiel ne serait plus autorisé à s'asseoir devant. Désormais, il devait s'asseoir parmi le peuple pour s'assurer que toutes les prières soient dites correctement...

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°508 Claude Eliahou Benichou)

CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(*"C'est Chabat, on ne peut pas crier ; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא*)
L'enfant Aharon ben Esther, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Yonathan H'aïm ben Dévorah, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Moché ben Ida Assous, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, Laurence Dvorah bat Rina, Ella Myriam bat Naomie Simha, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaïssa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Am Israël et les h'assidés oumot aÔlam: **אמן!**

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : ׀א!

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Paul ben Rachel (15 Tamouz 5784), Gilbert Ishaya ben Khalfa (18 Tamouz 5784), Israel Tsion ben Haya Myriam (26 Tamouz 5784), Victor ben Jeanne (26 Elloul 5784), Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha (17 Kislev 5785), Nathalie Kamra bat Saada (24 Kislev 5785), H'aya Mouchka bat Myriam (13 Tevet 5785), Pinhas Georges Yossef ben Rah'el (20 Tevet 5785), Yaakov ben Fortunée (11 Tevet 5785), Rabbi Efraïm ben Louna (10 Chevat 5785), Yair Mochè ben Vered véyonathan (20 Tevet 5785), Alain H'aïm Ben Eliane Fortunée (25 Chevat 5785), Gisèle Esther Touitou bat Joséphine Freh'a (2 Adar 5785), Lucien Nessim ben Georgette (7 Adar 5785), Itsh'ak ben Margalit (16 Adar 5785), Julien Yossef ben Myriam (16 Adar 5785), H'anna bat Zvia (18 Adar 5785), Yossef ben Esther (22 Adar 5785) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: ׀א!